

Commune de Jarville-la-Malgrange

Plan Sobriété - Territoire vertueux

Mis à jour le 22/11/2022

Dans la perspective de la présentation d'une prochaine délibération en conseil municipal fin novembre 2022, élus et agents de la collectivité jarilloise ont entamé une réflexion sur l'établissement d'un plan de sobriété territoriale dès la fin de l'été. Le Conseil coopératif est venu compléter cette réflexion en complétant certains des points et en formulant de nouvelles propositions.

Ce plan s'inscrit dans la dynamique initiée par le projet de ville adopté début 2022, avec « PACTES », en y développant encore plus les points liés à la transition écologique.

Le présent document présente une première synthèse de ces travaux avec les pistes de réflexions et d'actions devant guider les réalisations de la collectivité, à court, moyen et long terme. Pour l'heure, il s'agit **uniquement d'un document de travail**, qui sera affiné au fil de l'eau, avant de faire l'objet d'une évaluation annuelle, au même titre que « PACTES ».

Pour faciliter la lecture du tableau ci-dessous, on y retrouve :

- En « noir », les propositions initiales formulées par chacun des trois groupes de travail ayant planché en septembre 2022,
- En « vert », les propositions formulées par le Conseil coopératif consulté en octobre 2022. 3 nuances :
 - « **Mesure équivalente soutenue par le Conseil coopératif** » : le Conseil coopératif rejoint une proposition faite par les groupes de travail
 - « **Complément suggéré par le Conseil coopératif** » : le Conseil coopératif propose de compléter une proposition faite par les groupes de travail
 - « **Pistes à explorer suggérées par le Conseil coopératif** » : le Conseil coopératif effectue une proposition nouvelle. Ces propositions font l'objet d'un tableau distinct.

Globalement, ces propositions feront l'objet d'une expertise approfondie avant d'être éventuellement intégrées dans le « Plan Sobriété – Territoire vertueux »

Opti - Ecosphère	Opti – Sobriété des usages
Opti - Mobilité bas carbone	Opti - Sobriété des bâtiments communaux
Opti – Mutualiser	Opti - Sobriété des équipements et des circuits

Opti - Ecosphère	<p>A destination des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'appropriation des espaces verts par les habitants ex : conventions d'occupation, gestion associative) • Favoriser l'apprentissage des méthodes de fleurissement et de la culture maraîchère • Mettre en place des composteurs partagés. Complément suggéré par le Conseil coopératif : « dans chaque quartier et promouvoir le jardinage au naturel ex : utilisation des tontes de pelouse, paillage...) » • Développer des campagnes de sensibilisation pour développer une véritable pédagogie autour de ces changements, à destination des habitants, des partenaires ; en valorisant également les aides financières disponibles <p>A l'échelle de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux • Mettre en place de bacs de tri des déchets dans tous les bâtiments et lieux communaux • Favoriser les quartiers et micro-quartiers « zéro déchet » <p>Appliquer les plans métropolitains relatifs à l'éclairage public et à la publicité lumineuse, pour meilleure maîtrise de la dépense énergétique.</p> <p>Implanter, quand cela est possible, des détecteurs de présence pour l'éclairage public.</p> <p>Veiller au bon respect de la réglementation en vigueur concernant l'éclairage des commerces</p>
------------------	---

Opti - Mobilité bas carbone	<p>Encourager la pratique du vélo comme mode de déplacement du quotidien par des aménagements et équipements adéquats : parking vélo, équipements de service, box/hutte à vélo, réflexion sur l'implantation de bornes Vélostan'lib Complément suggéré par le Conseil coopératif : « à hauteur de l'hôtel de ville et des parkings relais. »</p> <p>Créer des zones de covoiturage et d'autopartage</p> <p>Remplacer progressivement le parc automobile par des véhicules électriques et vélos électriques. (mesure équivalente soutenue par le Conseil coopératif)</p> <p>Veiller à la bonne déclinaison locale du Plan métropolitain des Mobilités P2M) pour les aménagements concernant le territoire communal (réseau cyclable, rue de la République,...)</p> <p>Engager une rationalisation des déplacements internes à la collectivité.</p>
-----------------------------	---

Opti – Mutualiser

Penser des « commandes publiques » au profit des habitants. En partant de l'exemple des complémentaires santé « communales » permettant de grouper les besoins pour bénéficier de tarifs plus avantageux. D'autres pistes pourraient conduire à une même réflexion concernant les assurances « habitation » et selon d'autres besoins exprimés par les habitants.

Poursuivre la réflexion sur la mutualisation de l'utilisation du parc automobile (avec d'autres communes, Grand Nancy,...)
Réflexion sur d'autres pistes de mutualisation de services.

Opti – Sobriété des usages des locaux)

Recenser et mutualiser les usages des espaces publics et privés

Mettre en place pour chaque bâtiment et équipement, un comité des utilisateurs. Identifier avec la désignation d'un responsable « utilisateurs des locaux » avec des formations de sensibilisation à la sobriété énergétique à visée pédagogique). (mesure équivalente soutenue par le Conseil coopératif)

Attribuer des locaux en tenant également compte des règles et contraintes énergétiques et en recherchant une optimisation des temps de location en fonction de la nature des activités s'y déroulant.

Mettre en place d'une charte d'utilisation des locaux avec application d'un système de bonus et malus en fonction de l'usage.

Définir des températures de chauffe différenciées (hors, avant et pendant les activités)

Suppression de l'eau chaude dans les lavabos (hors établissement scolaire) et révision des règles d'utilisation des douches.

Favoriser le déploiement de robinets infrarouge ou avec bouton pressoir.

Remplacement des chasses d'eau qui ne sont pas des doubles commandes

Opti - Sobriété des bâtiments communaux actions sur le bâti)

Un cadre général : un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux, via un dispositif d'accompagnement étatique INTRACTING) que la commune souhaite renforcer et amplifier en abondant l'enveloppe d'investissements.

Des actions concrètes :

- Mettre en place une gestion centralisée, via l'implantation d'un système domotique, de l'énergie chauffage, électricité, eau chaude sanitaire, ventilation et éclairage extérieur des bâtiments (mesure équivalente soutenue par le Conseil coopératif)
- Remplacer les huisseries anciennes « passoires »

- Réaliser une étude sur la faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des toitures des bâtiments communaux (mesure équivalente soutenue par le Conseil coopératif)
- Conduire en parallèle d'un travail de pédagogie via des formations notamment) à destination de l'ensemble des usagers agents, élus, associations,...) pour accompagner le changement

Opti - Sobriété des équipements et des circuits actions sur la « vie » du bâti et l'impact de l'action de la collectivité)

Accélérer le déploiement d'équipements sobres : LED, détecteur de présence, régulateur d'intensité lumineuse, mousseurs sur les robinetteries, outil de dématérialisation des documents administratifs parapheurs, portail utilisateur/usager)...

Limiter les équipements électriques dans les locaux (frigidaires, cafetières...) et optimisation de leur utilisation via des campagnes de sensibilisation des usagers, dans leur diversité)

Favoriser un usage plus sobre et plus efficace des appareils électroniques (ordinateurs, imprimantes, WIFI,...) via notamment des outils de mise en veille/extinction automatique.

Utiliser le levier de la commande publique pour des achats plus « sobres » : inscrire dans l'ensemble des marchés publics des clauses environnementales favorisant l'approvisionnement en circuit court, l'achat de matériels reconditionnés,...).

Favoriser le don de matériels dont la collectivité n'a plus l'usage.

Effectuer une nouvelle évaluation de la production florale et de l'utilisation des serres de la commune, au regard de l'évolution des coûts de l'énergie.

Afin de faciliter les arbitrages, les propositions propres, formulées par le Conseil coopératif, sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles feront l'objet d'une analyse plus approfondie.

Opti - Ecosphère	Les pistes à explorer suggérées par le Conseil coopératif sur cette thématique :
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Créer, au sein du J/AZ, une rubrique environnement/sobriété pour sensibiliser les Jarvillois aux écogestes tri, accès aux déchetteries, ramassage des encombrants, valorisation des biodéchets...).</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Diffuser sur les réseaux sociaux de la commune des vidéos, réalisées avec des enfants CME, élève des écoles primaires), de sensibilisation aux transitions écologique et énergétique.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sensibiliser les Jarvillois à un mode de vie zéro déchet</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Editer un flyer à destination des Jarvillois pour les sensibiliser aux économies d'énergie dans leur quotidien.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Généraliser les conteneurs à mégot dans la ville.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sensibiliser les restaurateurs à l'utilisation du gourmet bag.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Repenser les lieux de vie à l'aune des transitions écologique et énergétique : crèches, écoles, locaux associatifs...</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Montrer l'utilité des animaux domestiques pour la réduction des biodéchets ex : poulailler communal) et l'entretien des espaces naturels ex : écopaturage).</i>
Opti - Mobilité bas carbone	Les pistes à explorer suggérées par le Conseil coopératif sur cette thématique :
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sensibiliser les habitants aux règles à respecter en matière de circulation des engins de déplacement personnel motorisé (EDPM) et assurer un meilleur partage de la route pour une circulation apaisée</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Aménager davantage de parkings relais aux entrées de la ville et développer une politique incitative pour leur utilisation.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Encourager l'utilisation des transports en commun</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Réserver des emplacements de stationnement pour les véhicules électriques</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Encourager la pratique de la marche et aménager la ville en faveur des piétons</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Réfléchir à la mise en place d'un minibus gratuit pour les personnes âgées, à mobilité réduite, disposant de faibles ressources, sans moyen de locomotion ou sans permis afin de faciliter leur déplacement ou leur course. Mobilisation de jeunes en service civique pour ce projet.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Assurer une meilleure information sur les services proposés par la maison du vélo.</i>

Opti – Mutualiser	Les pistes à explorer suggérées par le Conseil coopératif sur cette thématique :
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mutualiser les places de stationnement en lien avec les bailleurs, les syndicats de copropriété ex : donner la possibilité à un particulier d'utiliser les places de stationnement libres d'un bailleur public ou privé sous réserve de paiement d'un abonnement mensuel).</i>
Opti – Sobriété des usages (des locaux)	Les pistes à explorer suggérées par le Conseil coopératif sur cette thématique :
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Cibler les rues dont l'éclairage public pourrait être éteint complètement à certaines heures de la nuit.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Développer, au regard du cadastre solaire, l'éclairage public pouvant être alimenté avec l'énergie solaire.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conserver l'éclairage public sur les axes principaux et limiter l'intensité lumineuse voir éteindre les lumières des rues adjacentes.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Préférer l'utilisation de vivaces économes en eau plutôt que des plantes annuelles pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts et les ronds-points de la commune.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>En complément de la brigade verte, doter la municipalité d'une brigade de la sobriété contrôle des éclairages dans les bâtiments publics...).</i>
Opti - Sobriété des bâtiments communaux (actions sur le bâti)	Les pistes à explorer suggérées par le Conseil coopératif sur cette thématique :
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Isolation extérieure des bâtiments.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Construire des logements avec des toitures végétalisées.</i>
Opti - Sobriété des équipements et des circuits (actions sur la « vie » du bâti et l'impact de l'action de la collectivité)	Les pistes à explorer suggérées par le Conseil coopératif sur cette thématique :
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en place des lampadaires à LED dans toutes les rues</i>